

# La moitié des résidents ne peu vent voter

**Luxembourg** Les électeurs se prononceront dimanche sur l'élargissement du droit de vote aux habitants non luxembourgeois.

**Éclairage Sébastien Lambotte**  
Correspondant au Luxembourg

Le référendum organisé ce 7 juin au Grand-Duché constitue sans doute l'un des points d'orgue de la législature actuelle. Aux dernières élections, une coalition composée des libéraux, des socialistes et des Verts, était parvenue à envoyer les sociaux-chrétiens (CSV), au pouvoir depuis une trentaine d'années, et Jean-Claude Juncker par la même occasion, dans l'opposition. L'actuel gouvernement, emmené par Xavier Bettel, a directement affiché des velléités de réformes profondes. C'est dans ce contexte qu'il s'est rapidement attaqué à la question de l'élargissement du droit de vote aux résidents non luxembourgeois.

**1 Pourquoi la question se pose-t-elle?** Le Luxembourg reste un pays atypique. Sa situation démographique, à l'échelle planétaire, a quelque chose d'unique. Sur les 562 958 résidents que compte le Luxembourg, 258 679 n'ont pas la nationalité (46 %). A cette population, s'ajoutent quotidiennement quelque 167 000 frontaliers en provenance de Belgique, d'Allemagne ou de France qui viennent y travailler. Les tendances démographiques laissent à penser que celles et ceux qui disposent effectivement de la nationalité luxembourgeoise seront bientôt minoritaires dans leur pays. Cette situation unique soulève des questions démocratiques. Dans la mesure où l'ensemble de cette population étrangère participe à l'économie et à l'épanouissement de la société luxembourgeoise, paie des taxes, profite des infrastructures, du système de santé, du cadre scolaire, la question qui est posée ce dimanche a trait à l'opportunité de lui laisser un droit de s'exprimer sur les orientations politiques du pays.

**2 Pourquoi la question se pose-t-elle maintenant?** Les questions relatives au droit de vote des étrangers sont depuis longtemps discutées au sein de la société luxembourgeoise. Le droit de vote aux élections communales et européennes avait déjà été accordé à celles et ceux qui résidaient au Luxembourg depuis plus de dix ans. Le gouvernement Bettel entend franchir une étape de plus. Dans la mesure où la question est délicate, le gouvernement ne souhaitait sans doute pas s'enliser dans des discussions parlementaires interminables. Il a choisi la voie du référendum.

**3 Y a-t-il une opportunité électorale pour la majorité actuelle?** Les sociaux-chrétiens, conservateurs, s'opposent à l'élargissement du droit de vote, privilégiant l'idée de faciliter l'accès à la nationalité luxembourgeoise. Bien qu'il s'en

défende, opter pour la voie du référendum relève du coup de poker pour le gouvernement Bettel, dont toutes les composantes sont en faveur de cet élargissement. Avec le CSV dans la majorité, jamais un tel référendum n'aurait pu être imaginé.

Il est toutefois difficile de déterminer si un élargissement du droit de vote sera effectivement profitable à la majorité actuelle, électoralement parlant. L'accès au droit de vote aux législatives, selon la question posée à l'occasion de ce référendum, concerne ceux qui résident au Luxembourg depuis plus de dix ans et qui ont au préalable déjà participé à un scrutin communal ou européen. Dans l'hypothèse où tous les citoyens concernés faisaient valoir ce droit, le corps électoral grossirait de quelque 35 000 personnes, soit de 15 %. Rien ne permet aujourd'hui d'affirmer que ces 15 % seraient plus favorables à la politique des libéraux, des socialistes ou encore des Verts qu'à celle des sociaux-chrétiens. Parmi ces nouveaux votants, toutefois, il y a sans doute une part plus importante de salariés et d'entrepreneurs que dans le corps électoral actuel. Or, au risque de verser dans le cliché, l'électeur social-chrétien est souvent dépeint comme un fonctionnaire bien assis, attaché à ses privilèges et à ce titre plutôt conservateur.

**4 Quelles conséquences à l'issue du scrutin?** Ce vote se veut consultatif. Xavier Bettel a annoncé que l'issue n'impliquerait pas de démission du gouvernement. *"L'enjeu est de savoir quel Luxembourg nous voulons"*, a-t-il affirmé. Il n'en demeure pas moins vrai que c'est un test important pour le gouvernement actuel, déterminant pour la construction du Luxembourg de demain. Alors que le CSV mène une campagne pour le "non", que l'exécutif et une grande partie des acteurs économiques et de la jeunesse militent pour le "oui", se risquer à un pronostic n'est pas chose aisée.

*"L'enjeu est de savoir quel Luxembourg nous voulons."*

**XAVIER BETTEL**

Chef du gouvernement luxembourgeois.

**Épinglé**

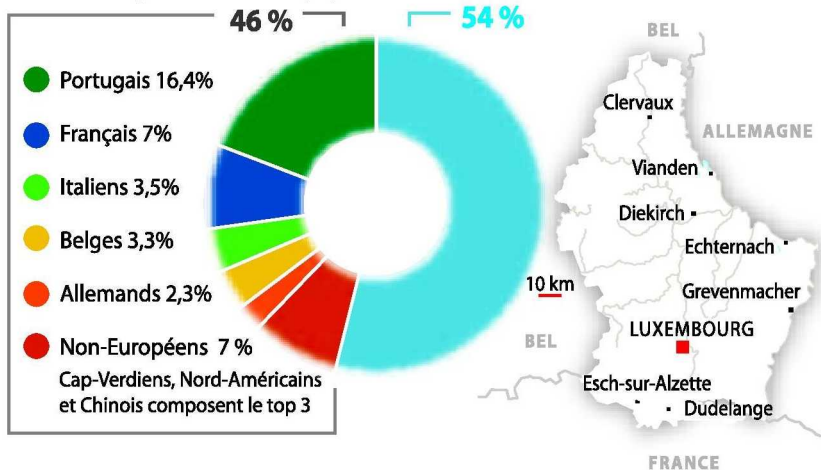
**Le vote à 16 ans ?**

**Le référendum organisé** ce 7 juin au Luxembourg posera trois questions. Celle relative au droit de vote des étrangers est celle qui mobilise le plus l'attention: *"Approuvez-vous l'idée que les résidents non luxembourgeois aient le droit de s'inscrire de manière facultative sur les listes électorales en vue de participer comme électeurs aux élections pour la Chambre des députés, à la double condition particulière d'avoir résidé pendant au moins dix ans au Luxembourg et d'avoir préalablement participé aux élections communales ou européennes au Luxembourg?"*

**Deux autres questions** seront posées. La première concerne la possibilité d'accorder le droit de vote aux Luxembourgeois à partir de 16 ans. La deuxième vise la limitation à dix ans de la présence d'un élu, de manière continue, dans l'exécutif étatique.

### La population du Grand-Duché de Luxembourg

- ▶ Population : 565 000 habitants
- ▶ Corps électoral : 244 382
- ▶ Les étrangers = 46% de la population



### Evolution de la population:

#### LUXEMBOURGEOIS / ÉTRANGERS

